

**EXTRAIT N° DEL2025\_16**

**du Registre des Délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le trente avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la ville de Meulan-en-Yvelines s'est réuni à l'Hôtel de Ville sur la convocation de Madame le Maire le vingt-quatre avril deux mil vingt-cinq et sous sa présidence,

Etaient présents : Cécile ZAMMIT-POPESCU, Ergin MEMISOGLU, Véronique KERSTEN, Christophe DEMESSINE, Stéphanie PRIGENT, Patrick DACNENBERGHEN, Marie-Odile BILLET, Denis GASCHET, Dominique MESLET, Gilles DAENEN, Christine NUNES-MANSO, Myriam EL BAI, Gwenaël PERONNET, Patricia ALBONETTI, Jean-Pierre GRILLET, Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT.

Etaient absents et représentés : Jean-Claude BROSSARD (a donné pouvoir à Gilles DAENEN), Brahim MEKERRI (a donné pouvoir à Gwenaël PERONNET), Jonathan DROY (a donné pouvoir à Patricia ALBONETTI), Rabah DRISSI (a donné pouvoir à Jean-Pierre GRILLET), Myriam MALEVRE (a donné pouvoir à Myriam EL BAI), Florence QUILLET (a donné pouvoir à Christine NUNES-MANSO), Bruno DESEQUELLE (a donné pouvoir à Patrick DACNENBERGHEN).

Le nombre de Conseillers municipaux est de 29 (quorum à 15).  
Le nombre de présents est de 22 et le nombre de votants 29.  
Myriam EL BAI est désignée en qualité de secrétaire.

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,  
Vu le budget primitif 2025 de la Ville de Meulan-en-Yvelines,

Considérant que le contenu du budget primitif fait l'objet, en cours d'année, de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits,

Considérant que le Conseil municipal est appelé, chaque année, à voter des décisions modificatives, notamment des virements de crédits entre chapitres,

Le Bureau municipal ayant émis un avis favorable,  
Christophe DEMESSINE ayant présenté ce rapport à l'assemblée,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour et 7 abstentions (Stéphane GAUTHIER, Hélène Marie PICKEN, Pauline WALTREGNY, Christine DEROUET, Lionel RABAUD, Peggy BARBEROT, Maurice BARBEROT) :

- **APPROUVE** la décision modificative N°1 selon le détail suivant :

FONCTIONNEMENT					
Sens	Chapitre	Articles	Libellé Article	Dépenses	Recettes
R	74	7471818	Participations autres organismes		9 000,00 €
R	74	7471818	Participations autres organismes		3 000,00 €
D	45	45411	Travaux exécutés d'office	30 000,00 €	
R	45	45412	Travaux exécutés d'office		30 000,00 €
D	011	6188	Autres frais divers	12 000,00 €	
<b>Total en fonctionnement</b>				<b>42 000,00 €</b>	<b>42 000,00 €</b>


INVESTISSEMENT					
Sens	Chapitre	Articles	Libellé Article	Dépenses	Recettes
D	23	238	Avances versées sur immobilisations	810 000,00 €	
D	23	2313	Constructions	80 000,00 €	
D	21	2128	Autres agencements/aménagements	2 000,00 €	
D	21	21312	Bâtiments scolaires	3 390,00 €	
D	21	21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 832,00 €	
D	23	2313	Constructions	-899 222,00 €	
<b>Total en investissement</b>				<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,  
Meulan-en-Yvelines, le 30 avril 2025

Le Maire  
Président de la Communauté Urbaine GPS&O  
Conseiller départemental des Yvelines



Cécile ZAMMIT-POPESCU

Envoyé en préfecture le 05/05/2025  
compte tenu de la transmission en préfecture le  
Reçu en préfecture le 05/05/2025  
Publié le 05/05/2025 ELINES, le   
ID : 078-217804012-20250430-DEL2025\_16-BF